

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 527

26 septembre 1997

SOMMAIRE

AB-Lux Technology S.A., Luxembourg . . .	page 25292	International Crédit Mutuel Life, Luxembourg . . .	25264
A.L.S.A.-DM-Laufzeitfonds 30.6.1997	25250	Investissement Immobilier Européen S.A., Luxem- bourg	25262
Arbitrage Change S.A., Luxembourg	25256	Invinter S.A., Luxembourg	25261
Assecura Versicherungsholding S.A., Luxembg . .	25250	J-J. Partners S.A., Luxembourg	25263
Auro Field Holding S.A., Luxembourg	25251	Kyra AG & Cie, S.C., Strassen	25264, 25265
Banque Indosuez Luxembourg S.A., Luxembg . . .	25253	Kyros Investments S.A., Luxembourg	25264
Bau-Invest S.A., Luxembourg	25250	Lampion, S.à r.l., Luxembourg	25266
Baylink S.A.H., Luxembourg	25251	Landesbank Schleswig-Holstein Girozentrale, Kiel	25270
Beos Holding S.A., Luxembourg	25251	Leisure Invest, S.à r.l., Luxembourg	25270
(Joh.) Berenberg, Gossler & Co., Luxbg . .	25265, 25266	Liftlux A.G., Remich	25277
Cedec S.A., Luxembourg	25252	Logrillo, S.à r.l., Howald	25267
Centaurea Holding S.A., Luxembourg	25263	Lombard Investments S.A., Luxembourg	25268, 25269
Cevet S.A., Luxembourg	25284	Luxocom S.A., Luxembourg	25274
C&M, Capital and Management S.A., Luxembourg	25252	L.W.D., Luxemburger Wirtschaftsdienst S.A., Lu- xembourg	25270
CNCP-NKBK International Finance S.A., Luxem- bourg	25253	Madiva Investments S.A., Luxembourg	25274
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Indus- trie S.A., Luxembourg	25255	Maybe S.A., Luxembourg	25275
Compagnie International de Rentes S.A., Luxem- bourg	25259	Merck Sharp & Dohme Overseas Finance S.A., Luxembourg	25262
Creator S.A., Luxembourg	25258	Mili Investments S.A.	25278
Cursitor Management Company S.A., Luxbg	25252	MSD Ireland (Holdings) S.A., Luxembourg	25282
Dacotrans International S.A., Luxembourg	25250	Multifonds Invest, Sicav, Luxembourg	25280
Dewaay et Associés, S.à r.l., Luxembourg	25254	Multipart S.A., Luxembourg	25295
Dewaay Luxembourg S.A., Luxembourg	25253	Natinvest S.A.H., Luxembourg	25271
Electa S.A., Luxembourg	25288	National Investors Group S.A., Luxembourg	25295
Finatrust S.A., Luxembourg	25254	Neurones Luxembourg S.A., Rodange . . .	25276, 25277
Finstone, S.à r.l., Luxembourg	25260, 25261	Norton S.A., Bascharage	25281
Foresee Holding S.A., Luxembourg	25260	Oogmerk S.A., Luxembourg	25295
Fuji Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25255	(Les) Publications Mosellanes, S.à r.l., Luxembourg	25272
Fundmar S.A., Luxembourg	25251	Pamix S.A., Luxembourg	25279
Garage Marc Feltes, S.à r.l., Bertrange	25254	(Les) Parcs du Troisième Age - Fondation Rentaco, Bertrange	25281
GENAVIA, Luxembourg General Aviations S.A., Luxembourg	25269	Patrimoine Invest, Sicav, Luxembourg	25296
G.G.H. S.A., Bertrange	25257	Pri-Challenge Swiss Small and Mid-Cap Fund, Sicav, Luxembourg	25277
Glibro Design Holding S.A., Luxembourg	25257	Promotion Touristique Européenne S.A., Luxem- bourg	25296
Glibro Holding S.A., Luxembourg	25256	(Les) Publications Mosellanes, S.à r.l., Luxbg	25272
Glibro Trading Holding S.A., Luxembourg	25257	Quintessence International S.A., Luxbg . .	25279, 25280
GTA, Generale Trasporti Armamento Internatio- nal S.A., Luxembourg	25254	SCI Olinger-Logrillo, Luxembourg	25278, 25279
Hade International S.A., Diekirch	25263	S-E-Banken Luxembourg S.A., Luxembourg	25296
Hadhan Holding S.A., Luxembourg	25258	Servimmo, S.à r.l., Luxembourg	25283
Harbour Trust and Management S.A., Luxbg	25263	Société de Gestion et Travaux S.A., Luxembg . . .	25295
Hotlux S.A., Luxembourg	25260	Société Luxembourgeoise de Leasing BIL-Lease S.A., Luxembourg	25295
H2 0 Services, S.à r.l., Pétange	25255	Société de Traitement Informatique du Luxem- bourg, S.à r.l., Luxembourg	25282
H.T.M. Holding S.A., Luxembourg	25284	Stone Holding, S.à r.l., Luxembourg	25272, 25274
Ibercapital S.A., Luxembourg	25259	Ticem Industries, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	25283
I.G.S.C., International Granit and Stone Cladding S.A.H.	25262	Winstimmo International S.A., Luxembourg	25275
Inter Communication S.A., Strassen	25261	Zatto Group S.A., Luxembourg	25294
Inter-Editions S.A., Strassen	25261		

**A.L.S.A.-DM-LAUFZEITFONDS 30.6.1997.
(WKN 972 044).**

*Bekanntmachung durch ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A.
AUFLÖSUNG WEGEN ENDFÄLLIGKEIT*

Am 30. Juni 1997 endete gemäß Artikel 25 des Verwaltungsreglements die Laufzeit des A.L.S.A.-DM-LAUFZEIT-FONDS 30.6.1997.

Die Höhe des Liquidationserlöses je Anteil beträgt DEM 136,63.

Die thesaurierten Erträge aus Vorjahren belaufen sich auf DEM 22,72, der Zwischengewinn für das am 30. Juni 1997 abgelaufene Geschäftsjahr beträgt DEM 8,42.

Anteilshaber können ab dem 1. Juli 1997 über die Depotbank (ggf. unter Einbeziehung der Zahlstellen):

VEREINSBANK INTERNATIONAL

Société Anonyme

38-40, avenue Monterey

L-2163 Luxemburg

Großherzogtum Luxemburg

gegen Rückgabe der Anteile, die Auszahlung des Liquidationserlöses verlangen.

Die Gutschrift des Liquidationserlöses für die in Depots bei deutschen Kreditinstituten verwahrten Fondsanteile erfolgt durch den DEUTSCHEN KASSENVEREIN.

ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 493, fol. 101, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23919/267/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

ASSECURA VERSICHERUNGSHOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2010 Luxemburg, 8-10, rue Mathias Hardt.

H. R. Luxemburg B 30.486.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 28. Januar 1997

1. Das Verwaltungsratsmitglied Herr Friedrich Teute wurde entlastet.

2. Das Verwaltungsratsmitglied Herr Friedrich Teute wurde abberufen.

3. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wurde Herr Wolfgang L. Schriever, wohnhaft in Saarbrücken, ernannt.

Luxemburg, den 28. Januar 1997.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23923/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

BAU-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.968.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 1997.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Société Civile

Signature

(23927/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

DACOTRANS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 23.396.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 99, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(23949/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

BEOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 27.735.

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BEOS HOLDING S.A., réunie au siège social, le 26 juin 1997, a nommé Monsieur Maarten van de Vaart, employé de banque, aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur George A. J. Van Bers, directeur de banque. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2000.

BEOS HOLDING S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

(23929/003/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

AURO FIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.315.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 1997, la démission des administrateurs, MM. Beat Ernst Freiburghaus, Kurt Kindle et Mme Gaby Almer, a été acceptée et MM. Dr. Félix Bänninger, Kaufmann, CH-Uitikon, Christoph Müller, Kaufmann, CH-Frauenfeld et Madame Priska Straub-Helfenberger, Kaufmann, CH-Warth-Weiningen, ont été appelés aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour AURO FIELD HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(23924/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

BAYLINK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.573.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 13 mai 1997
appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1996*

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale a décidé, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter les bénéfices de l'exercice clos au 31 décembre 1996 sur l'exercice en cours de la manière suivante:

Résultat reporté	24.789,- LUF
Résultat de l'exercice	512.903,- LUF
Sous-total	537.692,- LUF
Affectation à la réserve légale	51.291,- LUF
Distribution	486.401,- LUF
Report à nouveau	0,- LUF

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1997, vol. 493, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

(23928/720/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

FUNDMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 9.714.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1997, vol. 495, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang

Administrateur

(23964/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

CURSITOR MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 45.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 100, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour CURSITOR MANAGEMENT COMPANY S.A.
CHASE MANHATTAN BANK
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(23947/013/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

CURSITOR MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 45.931.

L'assemblée générale ordinaire du 16 juin 1997 a pris les décisions suivantes:

1. Les actionnaires ont réélu comme administrateurs, MM. Charles J.H. Gave, Eric Auboyneau, Hugh M. Eaton III, John S. Ricciardi, Marc de Scitiaux et Richard I. Morris Jr.

2. Les actionnaires ont élu comme nouvel administrateur, Monsieur Nicholas D.P. Carn.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1998 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

3. KPMG PEAT MARWICK, Luxembourg, a été réélue réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 1997.

Pour CURSITOR MANAGEMENT COMPANY S.A.
CHASE MANHATTAN BANK
LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23948/013/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

C&M - CAPITAL AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 39.402.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue en date du 23 décembre 1996, que le mandat des organes sociaux sortants a été renouvelé pour une période d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23936/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

CEDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 36.412.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 26 juin 1997

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de LUF 994.406,- est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 1996 sont acceptés.

Le bénéfice de LUF 28.780.028,- est reporté sur l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(23940/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

DEWAAY ET ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 1997, vol. 493, fol. 77, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 287.139.654,- LUF et la perte reportée de l'exercice précédent s'élève à 27.693.959,- LUF. En conséquence, le résultat à affecter s'élève à 259.445.695,- LUF.

Il est décidé d'affecter ce résultat comme suit:

- Réserve légale	13.000.000,- LUF
- Réserve libre	240.000.000,- LUF
- Report à nouveau	6.445.695,- LUF
- Total	259.445.695,- LUF

Commissaire aux comptes

Est élue pour une durée d'un an comme commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour DEWAAY ET ASSOCIES, S.à r.l.
FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
Signature

(23950/507/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

FINATRUST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 20.639.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 19 juin 1997

AFFECTATION DU RESULTAT

- Apuration de la perte reportée	1.534.663,- LUF
- Distribution d'un dividende	3.036.583,- LUF
- Report sur l'exercice suivant	15.391.382,- LUF
- Bénéfice de l'exercice	19.962.628,- LUF

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

(23961/279/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

GTA - GENERALE TRASPORTI ARMAMENTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.529.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(23976/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

GARAGE MARC FELTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, 12, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 45.264.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(23965/758/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.539.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 1997, le mandat des administrateurs, MM. Serafino Trbaldo-Togna, Jean-Félicien Cattier, Bruno Panigadi, François Steil, Fred Wagner, Massimo Trbaldo-Togna, et celui du commissaire aux comptes, la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg, ont été renouvelés pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1998.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23942/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.539.

Lors de sa réunion du 18 juin 1997, le conseil d'administration a décidé de nommer, conformément à l'article 12 des statuts, pour l'exercice 1997.

Président: M. François Steil;
Vice-Président: M. Serafino Trbaldo-Togna;
Secrétaire: M. Bruno Panigadi;
Secrétaire adjoint: M. Marcello Ferretti.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23943/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

FUJI BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 7.284.

EXTRAIT*Conseil d'administration*

Le conseil d'administration se compose de MM. Osamu Kita, Takahito Aoyagi et Tadashi Omiya.
Les administrateurs resteront en fonction pour une durée se terminant lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 11, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23963/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

H2 0 SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.
R. C. Luxembourg B 51.012.

Avec effet au 21 mai 1997, Monsieur Rainer Späne a démissionné de sa fonction de gérant administratif de la société à responsabilité limitée H2 0 SERVICES.

Luxembourg, le 2 juillet 1997.

Par mandat
L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 16, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23977/259/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

ARBITRAGE CHANGE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1452 Luxembourg, 64, rue Théodore Eberhard.
R. C. Luxembourg B 29.181.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 24 février 1997, que:
– sont élus administrateurs pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 1997:

- * Monsieur Emilio Vieira, Trader, demeurant à F-91560 Crosne, 47, avenue Salvador Allendé;
 - * Monsieur Jean-Pierre Garreau, directeur de sociétés, demeurant à F-75016 Paris, 25, avenue Léopold II.
- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Emmanuel de Posson et de Monsieur Fernand Verspeeten comme administrateurs.

Actuellement, le conseil d'administration se compose donc comme suit:

- * Monsieur Marc Della Siega;
- * Monsieur Emilio Vieira;
- * Monsieur Jean-Pierre Garreau.

Pour extrait
Signature
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1997, vol. 493, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23921/279/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

ARBITRAGE CHANGE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1452 Luxembourg, 64, rue Théodore Eberhard.
R. C. Luxembourg B 29.181.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 24 février 1997, que:

– est élu comme président du conseil d'administration:

Monsieur Marc Della Siega, Trader, demeurant à L-8033 Strassen, 9, rue Albert Schweitzer.

Pour extrait
Signature
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1997, vol. 493, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23922/279/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

GLIBRO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 47.584.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1994,
acte publié au Mémorial C, n° 348 du 20 septembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLIBRO HOLDING S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(23971/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

GLIBRO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 47.584.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1994,
acte publié au Mémorial C, n° 348 du 20 septembre 1994.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLIBRO HOLDING S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(23972/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

GLIBRO DESIGN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 51.354.

Constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 juin 1995,
acte publié au Mémorial C, n° 436 du 7 septembre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 8, case 11, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLIBRO DESIGN HOLDING S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(23973/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

GLIBRO TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 52.823.

Constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 novembre 1995,
acte publié au Mémorial C, n° 348 du 20 septembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 8, case 11, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLIBRO TRADING HOLDING S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(23974/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

GLIBRO TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 52.823.

Constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 novembre 1995,
acte publié au Mémorial C, n° 348 du 20 septembre 1994.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 8, case 11, a été
déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLIBRO TRADING HOLDING S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(23975/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

G.G.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, route d'Arlon, CACTUS «La Belle Etoile», Magasin Cassis.
R. C. Luxembourg B 55.446.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 juin 1997
appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1996*

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale a décidé, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter les bénéfices de l'exercice clos
au 31 décembre 1996 sur l'exercice en cours de la manière suivante:

- Résultat reporté	0,- LUF
- Résultat de l'exercice	2.067.233,- LUF
- Sous-total	2.067.233,- LUF
- Affectation à la réserve légale	150.000,- LUF
- Distribution	0,- LUF
- Report à nouveau	1.917.233,- LUF

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1997, vol. 493, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

(23968/720/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

HADHAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 23.814.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HADHAN HOLDING S.A.
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST
LUXEMBOURG
Le domiciliataire
Signature

(23979/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

HADHAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 23.814.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 juin 1997

Cinquième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, est renouvelé pour une période d'un an.

Pour HADHAN HOLDING S.A.
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST
LUXEMBOURG
Le domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 20, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23980/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

CREATOR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.387.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CREATOR, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par acte notarié en date du 30 janvier 1963, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 14 du 25 février 1963 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 28 juin 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 228 du 1^{er} octobre 1979 et suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 29 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 360 du 3 octobre 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Karin François, employée privée, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination de Monsieur Carlo Damgé, diplômé HEC Lausanne, Luxembourg, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et ss. des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Carlo Damgé, diplômé HEC Lausanne, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signà: C. Lahyr, K. François, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 99S, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 juin 1997.

G. Lecuit.

(23946/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RENTES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 15.555.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung,
gehalten am 2. Juni 1997 von 11.00 bis 11.30 Uhr*

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

1. Der Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und der Prüfungsbericht des Externen Abschlußprüfers werden für das Geschäftsjahr 1996 werden genehmigt.

2. Der Jahresabschluß zum 31. Dezember 1996, der einen Gewinnvortrag LUF 18.727.622,- und einen Gewinn des Geschäftsjahres von LUF 6.156.523,- ausweist, wird in der vom Externen Abschlußprüfer geprüften Fassung angenommen.

3. Der in der Bilanz ausgewiesene Gewinn des Geschäftsjahres wird in voller Höhe an die Gesellschafter ausgeschüttet.

4. Den Mitgliedern des Verwaltungsrats wird für das Geschäftsjahr 1996 Entlastung erteilt.

5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung des Geschäftsjahr 1997 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschrift

Wirtschaftsprüfer

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23941/577/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

IBERCAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxemburg B 35.370.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1997, vol. 495, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

H. de Graaf

Administrateur

(23984/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

FORESEE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 23.909.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 2 juin 1997

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de USD 13.997,75 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Le mandat de chacun des administrateurs, MM. Jamil Zaki Chammas, Camille Zaki Chammas, Emile Zaki Chammas, Nabil Zaki Chammas et Madame Samia Beaaklini, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Henri Van Schingen, sont reconduits pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(23962/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

HOTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.118.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 14, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(23982/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

**FINSTONE, S.à r.l.,
(anc. I.I.E., S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.918.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société de droit panaméen PANINVEST INVESTMENT INC., ayant son siège social à Panama, ici représentée par Monsieur Georges Deitz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 juin 1997, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée I.I.E., S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 18, rue Dicks, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 48.918, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 16 du 11 janvier 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 février 1997 non encore publié, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de changer la monnaie d'expression du capital de liras italiennes (ITL) en Deutsche Mark (DEM), au taux de change applicable pour les besoins de la conversion de 1 DM = 1.000 ITL.

Deuxième résolution

L'associée décide de fixer la valeur nominale de chaque part à dix Deutsche Mark (10,- DEM).

Le capital social d'un milliard soixante-huit millions trois cent mille liras italiennes (1.068.300.000,- ITL) est ainsi converti en un million soixante-huit mille trois cents Deutsche Mark (1.068.300,- DEM) et les vingt et un mille trois cent soixante-six (21.366) parts de cinquante mille liras italiennes (50.000,- ITL) sont échangées contre cent six mille huit cent trente (106.830) parts d'une valeur nominale de dix Deutsche Mark (10,- DEM) chacune.

En conséquence, l'article 6 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million soixante-huit mille trois cents Deutsche Mark (1.068.300,- DEM), représenté par cent six mille huit cent trente (106.830) parts sociales d'une valeur nominale de dix Deutsche Mark (10,- DEM) chacune.»

Deuxième résolution

L'associée décide de changer la dénomination de la Société en FINSTONE, S.à r.l.

En conséquence, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a la dénomination de FINSTONE, S.à r.l.»

Suit la traduction anglaise des articles qui précèdent:

«**Art. 3.** The name of the company is FINSTONE, S.à r. l.»

«**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at one million sixty-eight thousand three hundred Deutsche Mark (1,068,300.- DEM), represented by one hundred and six thousand eight hundred and thirty (106,830) shares with a par value of ten Deutsche Mark (10.- DEM) each.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Deitz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1997, vol. 99S, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

F. Baden.

(23987/200/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

**FINSTONE, S.à r.l.,
(anc. I.I.E., S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

F. Baden.

(23988/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

INTER COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 25.538.

Constituée par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 janvier 1987, acte publié au Mémorial C, n° 130 du 12 mai 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mai 1989, acte publié au Mémorial C, n° 21 du 19 janvier 1990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTER COMMUNICATION S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature*

(23989/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

INTER-EDITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.044.

Constituée par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 12 octobre 1990, acte publié au Mémorial C, n° 110 du 7 mars 1991.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTER-EDITIONS S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature*

(23990/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

**INVINTER S.A., Société Anonyme,
(anc. VF INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 39.934.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 493, fol. 101, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(23994/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

I.G.S.C., INTERNATIONAL GRANIT AND STONE CLADDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 33.579.

Société constituée le 9 avril 1990 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 378 du 15 octobre 1990.

Les statuts ont été modifiés le 15 juin 1993 par Maître Reginald Neuman (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 404 du 6 septembre 1994).

EXTRAIT

Il résulte de trois lettres recommandées datées du 18 juin 1997 et d'une lettre recommandée datée du 24 juin 1997, que les trois administrateurs présentent leur démission au 30 juin 1997, et, que le siège social est dénoncé avec effet au 30 juin 1997.

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23991/279/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

INVESTISSEMENT IMMOBILIER EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 34.474.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 5 novembre 1995 à 20.00 heures

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de
- M. Leonardus Theodorus Agatha van Veldhoven
- M. Peter Jozef Henricus van de Ven

de leurs fonctions d'administrateurs de la société;

- de donner décharge aux administrateurs démissionnaires de toutes responsabilités résultant de l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1995;

- de nommer

- Mme Catharina Sauvangsjo, demeurant au 13, rue des Mazières, 49730 Montsoreau, France

- M. Peter Zwart, demeurant 17, Bosboomstraat, 5102 Dongen, Pays Bas

en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Au terme de cette Assemblée, le Conseil d'Administration de INVESTISSEMENT IMMOBILIER EUROPEEN S.A. se compose des personnes suivantes:

Administrateurs:

M. Adrianus Cornelus Van der Sande

Mme Catharina Sauvangsjo

M. Peter Zwart

Le commissaire aux comptes est:

Mme Thelma Bakker.

Par décision spéciale, l'Assemblée Générale décide que le mandat des personnes mentionnées ci-dessus s'achèveront immédiatement après l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'an 2000.

Le Président lève la séance à 20.15 heures.

A. C. van der Sande
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1997, vol. 493, fol. 72, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23993/768/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

MERCK SHARP & DOHME OVERSEAS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.347.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1997, vol. 493, fol. 87, case 12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(24029/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

CENTAUREA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 23.664.

Constituée par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 juillet 1985,
acte publié au Mémorial C, n° 50 du 26 février 1986.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTAUREA HOLDING S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(23934/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

HADE INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

AUSZUG

Aus einer Urkunde, aufgenommen durch Fernand Unsen, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch, am sechsten Juni neunzehnhundertsiebenundneunzig, eingetragen in Diekirch, am 9. Juni 1997, Band 594, Seite 59, Feld 6, geht hervor, daß:

1) der Sitz der Aktiengesellschaft HADE INTERNATIONAL S.A., von L-7735 Colmar-Berg, 24, Cité Morisacker nach L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, verlegt wurde;

2) die Generalversammlung Herrn Guy Müller, Volkswirt, in Strassen wohnend, zum neuen Kommissar ernannt. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres zweitausend.

Für gleichlautenden Auszug, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 2. Juli 1997.

F. Unsen.

(23978/234/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.977.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 5 juin 1997, que:

– le conseil d'administration accepte la démission de Mademoiselle C.A.M. Peuteman de son mandat d'administrateur de la société. Décharge sera demandée lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels 1997;

– cette résolution est effective immédiatement. Par conséquent, à partir du 5 juin 1997, Mademoiselle C.A.M. Peuteman ne peut plus signer au nom de la société avec un autre administrateur.

Luxembourg, le 3 juillet 1997.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 18, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23981/695/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

J-J. PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 493, fol. 101, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 26 mai 1997

L'assemblée générale a réélu comme administrateurs Monsieur Göran J. Ehrnrooth, Monsieur Robert G. Ehrnrooth, Madame Elsa Fromond, Madame Albertina Aberg, Monsieur Gustaf Gripenberg, Monsieur Peter Hartwall et Monsieur Thomas Tallberg et comme commissaire aux comptes Monsieur Jarl Engberg. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J-J. PARTNERS
Signature

(24000/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 53.451.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 avril 1997

La société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), établie à Luxembourg, a été nommée réviseur d'entreprises pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 1998.

Luxembourg, le 11 juin 1997.

Pour INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE
MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1997, vol. 493, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23983/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

KYROS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.993.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 18, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(24005/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

KYROS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.993.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 18, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(24006/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

KYRA AG & CIE, Société en nom collectif.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 58.993.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) PERSEUS S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Madame Irène Lux, employée privée, demeurant à Berchem, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 juin 1997;
- 2) KYRA AG, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur André de Groot, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 juin 1997;
- 3) Monsieur Alphonse Brenninkmeijer, commerçant, demeurant à B-1640 Rhode St. Genese, ici représenté par son mandataire verbal, Mademoiselle Isabelle Vermeulen, assistante juridique, demeurant à Moesdorf.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société en nom collectif KYRA AG & CIE, avec siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 58.993, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 avril 1997, non encore publié au Mémorial, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingts millions de francs luxembourgeois (80.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de vingt et un millions de francs luxembourgeois (21.000.000,- LUF) à cent un millions de francs luxembourgeois (101.000.000,- LUF), par la création de huit cents (800) parts nouvelles d'une valeur nominale de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération

De l'accord de tous les associés, les huit cents (800) parts nouvelles sont souscrites par la société KYRA AG, prénommée,
ici représentée par Monsieur André de Groot, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 juin 1997, laquelle restera annexée aux présentes.

Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingts millions de francs luxembourgeois (80.000.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent un millions de francs luxembourgeois (101.000.000,- LUF), représenté par mille dix (1.010) parts de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) chacune.

Ces parts sont réparties entre les associés comme suit:

1) PERSEUS S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, cinq parts	5
2) KYRA AG, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, mille parts	1.000
3) Monsieur Alphonse Brenninkmeijer, commerçant, demeurant à B-1640 Rhode St. Genese, cinq parts	5
Total: mille dix parts	1.010»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de neuf cent mille francs luxembourgeois (900.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Lux, A. de Groot, I. Vermeulen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1997, vol. 99S, fol. 46, case 5. – Reçu 800.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 1997.

F. Baden.

(24003/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

KYRA AG & CIE, Société en nom collectif.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 58.993.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

F. Baden.

(24004/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO.

Gesellschaftssitz: D-20354 Hamburg, Neuer Jungfernstieg 20.

Niederlassung: L-1725 Luxembourg, 8-12, rue Henry VII.

H. R. Luxemburg B 29.061.

Auszug aus dem Beschluß der persönlich haftenden Gesellschafter vom 25. März 1997

1. Als stellvertretender Geschäftsleiter der Niederlassung Luxemburg wird Herr Martin Huber, wohnhaft in L-8077 Bertrange, 15, rue de Luxembourg, ernannt.

2. Vertretungsberechtigt für die JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO, BERENBERG BANK, Niederlassung Luxemburg, ist weiterhin Herr Harald Wörister, geb. am 13. Januar 1962.

3. Nicht mehr vertretungsberechtigt für die JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO, BERENBERG BANK, Niederlassung Luxemburg, sind:

- a) Herr Michael Burggraf und Graf zu Dohna Schlobitten,
- b) Herr Holger Joost,
- c) Herr Winfried Schnoor,
- d) Herr Andreas Schultheis,
- e) Herr Helmut Springer,
- f) Herr Dr. Klaus Thiedig.

Für gleichlautenden Auszug

G. P. Rockel

Réviseur d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(24001/577/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO.

Gesellschaftssitz: D-20354 Hamburg, Neuer Jungfernstieg 20.
Niederlassung: L-1725 Luxembourg, 8-12, rue Henry VII.
H. R. Luxembourg B 29.061.

NACHTRAGSAUSZUG

1. Der Gesellschaftsvertrag der Kommanditgesellschaft deutschen Rechts JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO wurde zum 31. Dezember 1996 dahingehend abgeändert, daß das Gesellschaftskapital auf DEM 150.000.000 erhöht wurde.

2. Außerdem haben Übertragungen von Kommanditanteilen stattgefunden.

Das Kommanditkapital verteilt sich ab 1. Januar 1997 auf:

Heinrich Freiherr von Berenberg-Gossler	DEM	13.800.000
Dr. Nadia von Berenberg-Gossler	DEM	975.000
Nadia von Mitschke-Collande	DEM	930.000
Dr. Hans von Specht	DEM	480.000
Dietreich von Specht	DEM	1.320.000
Ralph von Specht	DEM	375.000
Cornelia Delius geb. von Specht	DEM	375.000
Andreas von Specht	DEM	165.000
Sylvia Mutschler geb. von Specht	DEM	495.000
Johann-Heinrich von Berenberg-Gossler	DEM	420.000
Clarita Gräfin von Bernstorff geb. von Berenberg-Gossler	DEM	840.000
Heinz A. Lessing	DEM	2.400.000
NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE HANNOVER-BRAUNSCHWEIG	DEM	37.500.000
PHILADELPHIA INTERNATIONAL INVESTMENT CORPORATION	DEM	22.500.000
Dr. Jan Philipp Reemtsma	DEM	22.500.000
S.D. Joachim Fürst zu Fürstenberg	DEM	22.500.000
.....	DEM	127.575.000

Für gleichlautenden Auszug

G. P. Rockel

Réviseur d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(24002/577/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LAMPION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 2.300.000,- LUF.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 57.001.

Les comptes annuels, et les comptes consolidés au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 81, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour la société

LAMPION, S.à r.l.

Signature

(24007/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LAMPION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 2.300.000,- LUF.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 57.001.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LAMPION, S.à r.l. tenue à Luxembourg, le 9 juin 1997, que:

- le bilan au 31 décembre 1996 a été approuvé et que le résultat a été reporté à l'exercice suivant,
- décharge a été donnée au gérant de la société à titre de l'exercice se terminant au 31 décembre 1996.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 81, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24008/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LOGRILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LOGRILLO, S.à r.l., avec siège social à L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean,

constituée par acte du notaire Marthe Thyes-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 1984, publié au Mémorial C, numéro 283 du 16 octobre 1984, et dont les statuts ont été modifiés par actes dudit notaire Thyes-Walch, savoir:

- le 17 décembre 1987, publié au Mémorial C, numéro 75 du 22 mars 1988, et
- le 23 avril 1990, publié au Mémorial C, numéro 390 du 22 octobre 1990.

L'assemblée se compose de:

- 1.- Monsieur Vincenzo Logrillo, gérant de société, demeurant à L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort;
- 2.- Monsieur Frédéric Iovalone, gérant de société, demeurant à L-7349 Heisdorf, 14, rue Henri de Stein.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1000,- LUF) chacune, entièrement souscrites et libérées.
- Que les comparants sub 1. et 2. sont les seuls associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ils ont pris, à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article 2 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction et de génie civil, la restauration et la transformation d'immeubles, l'achat, la vente, la location et la mise en valeur et la gérance d'immeubles et la promotion immobilière en général.

En outre, la société a pour objet la création et l'exploitation de snack-bars, de cafés-restaurants et d'auberges avec débits de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la mise en valeur de celui-ci.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension.»

Deuxième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat aux gérants de la société, savoir: Madame Catherine Scheffen, sans profession, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Vito Logrillo, ouvrier, demeurant à Luxembourg, et nomme comme nouveaux gérants de la société:

- Monsieur Vincenzo Logrillo, gérant de société, demeurant à L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort, gérant technique pour l'activité promotions immobilières,
- Monsieur Salvatore Logrillo, maître-maçon, demeurant à L-1719 Luxembourg, 17, rue des Hauts-Fourneaux, gérant technique pour l'activité entreprise de constructions.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de Monsieur Vincenzo Logrillo, sauf pour l'activité d'entreprise de construction où la signature conjointe de Monsieur Salvatore Logrillo est nécessaire pour tout engagement dépassant cinquante mille francs.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de trente mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Logrillo, F. Iovalone, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juin 1997, vol. 500, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juillet 1997.

J. Seckler.

(24013/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LOGRILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juillet 1997.

J. Seckler.

(24014/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LOMBARD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 37.348.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 juin 1991, acte publié au Mémorial C, n° 472 du 28 décembre 1991, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 8 mai 1996, acte publié au Mémorial C, n° 419 du 28 août 1996.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOMBARD INVESTMENTS S.A.

(en liquidation)

KPMG Financial Engineering

Signature

(24020/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LOMBARD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 37.348.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 juin 1991, acte publié au Mémorial C, n° 472 du 28 décembre 1991, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 8 mai 1996, acte publié au Mémorial C, n° 419 du 28 août 1996.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOMBARD INVESTMENTS S.A.

(en liquidation)

KPMG Financial Engineering

Signature

(24019/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LOMBARD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 37.348.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 juin 1991, acte publié au Mémorial C, n° 472 du 28 décembre 1991, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 8 mai 1996, acte publié au Mémorial C, n° 419 du 28 août 1996.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOMBARD INVESTMENTS S.A.

(en liquidation)

KPMG Financial Engineering

Signature

(24018/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LOMBARD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 37.348.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 juin 1991, acte publié au Mémorial C, n° 472 du 28 décembre 1991, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 8 mai 1996, acte publié au Mémorial C, n° 419 du 28 août 1996.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOMBARD INVESTMENTS S.A.

(en liquidation)

KPMG Financial Engineering

Signature

(24017/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LOMBARD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 37.348.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 juin 1991, acte publié au Mémorial C, n° 472 du 28 décembre 1991, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 8 mai 1996, acte publié au Mémorial C, n° 419 du 28 août 1996.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOMBARD INVESTMENTS S.A.

(en liquidation)

KPMG Financial Engineering

Signature

(24016/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LOMBARD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 37.348.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 juin 1991, acte publié au Mémorial C, n° 472 du 28 décembre 1991, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 8 mai 1996, acte publié au Mémorial C, n° 419 du 28 août 1996.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOMBARD INVESTMENTS S.A.

(en liquidation)

KPMG Financial Engineering

Signature

(24015/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

GENAVIA S.A., LUXEMBOURG GENERAL AVIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 11.738.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 18, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(24021/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

GENAVIA S.A., LUXEMBOURG GENERAL AVIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 11.738.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 30 juin 1997

1. Sont nommés administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes de la société au 31 décembre 1997:

- 1) Monsieur Paul Mousel, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,
- 2) Monsieur Pierre Maurice Faber, médecin spécialiste, demeurant à Ettelbruck;
- 3) Monsieur Claude Alvisse, commerçant, demeurant à Luxembourg;
- 4) Monsieur Gaston Stein, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour la même période:

Monsieur Michel Federspiel, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

Pour GENAVIA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24022/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN GIROZENTRALE.

Gesellschaftssitz: Kiel.

Niederlassung Luxemburg: L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet.

Eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter Nr. B 27.292, Sektion B,
veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 45 vom 20. Februar 1988.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 1997, vol. 495, fol. 22, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN
GIROZENTRALE
Luxembourg Branch
Signatures

(24009/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LEISURE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.119.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 14, case 11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(24010/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

L.W.D. S.A., LUXEMBURGER WIRTSCHAFTSDIENST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

H. R. Luxembourg B 39.164.

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am zehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft LUXEMBURGER WIRTSCHAFTSDIENST S.A. in Abkürzung L.W.D. S.A. mit Sitz in Grevenmacher (R.C. Luxembourg B 39.164).

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Camille Hellinckx, am 20. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 261 vom 16. Juni 1992, mit einem Kapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend belgischen Franken (BEF 1.250.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien von jeweils eintausend belgischen Franken (1.000,- BEF).

Die Statuten wurden abgeändert wie folgt:

- gemäss Urkunde, aufgenommen durch genannten Notar Hellinckx, am 9. November 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 49 vom 2. Februar 1993,
- gemäss Urkunde, aufgenommen durch den damals in Differdingen residierenden Notar Aloyse Biel, am 19. Februar 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 234 vom 19. Mai 1993, und
- gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 25. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 103 vom 13. März 1995.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Berthold Razen, Bankkaufmann, wohnhaft in Trier.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Luc Pfeiffenschneider, Privatbeamter, wohnhaft in Walferdingen.

Die Versammlung bestellt als Stimmenzähler Herrn Berthold Schuster, Bankkaufmann, wohnhaft in Trier.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

- a.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Grevenmacher nach Luxemburg.
- b.- Entsprechende Änderung des zweiten Absatzes von Artikel 1 der Satzung.
- c.- Entlastung eines austretenden Verwaltungsratsmitgliedes und Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes.
- d.- Erteilung der Erlaubnis zwecks Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von Grevenmacher nach L-2449 Luxemburg, 49, boulevard Royal.

Zweiter Beschluss

Gemäss vorerwähntem Beschluss wird der zweite Absatz von Artikel 1 der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 1. Zweiter Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt Herrn Michael Razen, wohnhaft in D-54296 Trier, auf der Au 2, ab dem 31. Mai 1997 Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Verwaltungsratsmitglied.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 1. Juni 1997 wird ernannt Herr Berthold Schuster, Bankkaufmann, wohnhaft in D-54292 Trier, Fortunatusstrasse 10.

Vierter Beschluss

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt Herrn Berthold Razen, Bankkaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, auf der Au 2, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, mit Befugnis, die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten gemäss Artikel 5 der Statuten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt dreissigtausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: B. Razen, L. Pfeiffenschneider, B. Schuster, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juin 1997, vol. 500, fol. 70, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 1. Juli 1997.

J. Seckler.

(24023/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

L.W.D. S.A., LUXEMBURGER WIRTSCHAFTSDIENST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juillet 1997.

J. Seckler.

(24024/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

NATINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 20.704.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 mai 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 98, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour NATINVEST S.A.H.

G. Baden

(24034/252/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

NATINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 20.704.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 1997

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 18 juin 1997 que le mandat de commissaire aux comptes de M. Marc Muller, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, a été renouvelé pour un terme d'une année, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 1998.

Luxembourg, le 27 juin 1997.

Pour extrait conforme

G. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 98, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24035/252/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LES PUBLICATIONS MOSELLANES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.976.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 9, case 8 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 1997.

Signature.

(24011/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

STONE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.296.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée I.I.E., S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par son gérant, Monsieur Roberto Colussi, directeur de société, demeurant à Milan, Italie.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée STONE HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.296, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 février 1997, non encore publié au Mémorial, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

«**Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de Gérance se composant de trois membres au moins, qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Le Conseil de Gérance nomme parmi ses membres un Président.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.»

Deuxième résolution

L'associée décide de changer la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois (LUF) en Deutsche Mark (DEM), au taux de change applicable pour les besoins de la conversion de 1 DEM = 20 LUF.

Troisième résolution

L'associée décide de fixer la valeur nominale de chaque part à dix Deutsche Mark (10,- DEM).

Le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) est ainsi converti en vingt-cinq mille Deutsche Mark (25.000,- DEM) et les cinq cents (500) parts de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) sont échangées contre deux mille cinq cents (2.500) parts d'une valeur nominale de dix Deutsche Mark (10,- DEM) chacune.

Quatrième résolution

L'associée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de deux millions huit cent trente-trois mille Deutsche Mark (2.833.000,- DEM) pour porter le capital de son montant actuel de vingt-cinq mille Deutsche Mark (25.000,- DEM) à deux millions huit cent cinquante-huit mille Deutsche Mark (2.858.000,- DEM), par la création de deux cent quatre-vingt-trois mille trois cents (283.300) parts nouvelles d'une valeur nominale de dix Deutsche Mark (10,- DEM) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes émises avec une prime d'émission totale de cinq millions six cent soixante-six mille Deutsche Mark (5.666.000,- DEM).

L'associée admet Monsieur Norberto Gianecchini, directeur de sociétés, demeurant à Viareggio, Italie, à la souscription de quarante et un mille six cent cinquante (41.650) parts nouvelles et Monsieur Claudio Cupisti, directeur de sociétés, demeurant à Viareggio, Italie, à la souscription des quarante et un mille six cent cinquante (41.650) parts nouvelles. Les deux cent mille (200.000) parts nouvelles restantes sont souscrites par l'associée I.I.E., S.à r.l.

Souscription et libération

Les deux cent quatre-vingt-trois mille trois cents (283.300) parts nouvelles sont souscrites à l'instant même comme suit:

- Quarante et un mille six cent cinquante (41.650) parts nouvelles sont souscrites par Monsieur Norberto Gianecchini, prénommé,

ici représenté par Monsieur Claudio Cupisti, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Viareggio, le 3 juin 1997, laquelle restera annexée aux présentes;

- Quarante et un mille six cent cinquante (41.650) parts nouvelles sont souscrites par Monsieur Claudio Cupisti, prénommé, ici présent.

Les quatre-vingt-trois mille trois cents (83.300) parts nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport à la Société de 100 % des parts de la société de droit italien REXGRANITI, S.r.l., avec siège social à Viareggio, dont 10.500 parts sont apportées par Monsieur Norberto Giannechini et 10.500 parts sont apportées par Monsieur Claudio Cupisti, prénommés.

Les parts ainsi apportées à la Société sont évaluées à deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille Deutsche Mark (2.499.000,- DEM), dont huit cent trente-trois mille Deutsche Mark (833.000,- DEM) sont affectés au capital et un million six cent soixante-six mille Deutsche Mark (1.666.000,- DEM) sont affectés à un poste de prime d'émission.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 10 mars 1997 par STUDIO TRIBUTARIO DEIURE de Milan.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Les souscripteurs déclarent qu'ils sont les seuls propriétaires des parts apportées par eux à la Société et qu'il n'y a pas d'empêchement dans leur chef à apporter les parts à la présente Société.

Ils garantissent que les parts apportées à la Société sont libres de tous gages, privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

En particulier, ils garantissent qu'aucune des parts apportées n'est affectée par un droit d'option, droit d'acquérir, droit de préemption, nantissement, privilège ou toute autre forme de sûreté ou charge.

La preuve de la propriété des souscripteurs des actions ainsi apportées résulte du registre des associés dont une copie certifiée conforme restera annexée aux présentes.

Monsieur Claudio Cupisti déclare que l'apport des parts de REXGRANITI, S.r.l. se fait en exonération d'impôts en Italie conformément à la directive européenne sur les fusions;

- Deux cent mille (200.000) parts nouvelles sont souscrites par l'associée la société I.I.E., S.à r.l., ici représentée par son gérant, Monsieur Roberto Colussi, prénommé.

Les deux cent mille (200.000) parts ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport à la société de 100 % des actions, soit 4.000 (quatre mille) actions, de la société de droit suisse M & Q GRANIT AG, avec siège social à Thalwil-Zurich, Suisse et de certificats de crédit au porteur d'un montant de trois millions huit cent mille Deutsche Mark (3.800.000,- DEM).

Cet apport est évalué à six millions de Deutsche Mark (6.000.000,- DEM), dont deux millions de Deutsche Mark (2.000.000 DEM) sont affectés au capital et quatre millions de Deutsche Mark (4.000.000,- DEM) à un poste de prime d'émission.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 10 avril 1997 par INTEGRA CONSULTING GmbH, avec siège à Zurich.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Le souscripteur déclare qu'il est le seul propriétaire des actions et des certificats de crédit apportés par lui à la Société et qu'il n'y a pas d'empêchement dans son chef à apporter les actions et certificats de crédit à la présente Société.

Il garantit que les actions et certificats de crédit apportés à la Société sont libres de tous gages, privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

En particulier, il garantit qu'aucune des actions apportées n'est affectée par un droit d'option, droit d'acquérir, droit de préemption, nantissement, privilège ou toute autre forme de sûreté ou charge.

La preuve de la propriété du souscripteur des actions ainsi apportées résulte du registre des actionnaires, dont une copie certifiée conforme restera annexée aux présentes.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions huit cent cinquante-huit mille Deutsche Mark (2.858.000,- DEM), représenté par deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cents (285.800) parts sociales d'une valeur nominale de dix Deutsche Mark (10,- DEM) chacune.»

Ensuite les trois associés I.I.E., S.à r.l., Monsieur Norberto Giannechini et Monsieur Claudio Cupisti ont procédé aux modifications statutaires et aux nominations suivantes:

I. Les associés décident d'insérer dans l'article 7 des statuts un droit de préemption en faveur des associés existants.

L'article 7 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors pendant un délai de trois mois un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les trois mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé, de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et, à défaut d'accord, par un expert indépendant désigné par le tribunal de commerce.»

II. Les associés décident d'insérer dans les statuts un nouvel article 12 qui aura la teneur suivante:
 «**Art. 12.** Les décisions de l'assemblée générale sont prises conformément aux dispositions légales.
 Pour les décisions suivantes cependant, la majorité des trois quarts (3/4) du capital social est requise:
 - distribution de la prime d'émission
 - nomination des gérants.»

Les articles suivants sont renumérotés.

III. Les associés décident de nommer les gérants suivants pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Roberto Colussi, directeur de sociétés, demeurant à Milan, Italie;
- b) Monsieur Claudio Cupisti, directeur de sociétés, demeurant à Viareggio, Italie;
- c) Monsieur Norberto Gianecchini, directeur de sociétés, demeurant à Viareggio, Italie;
- d) Monsieur Mario Marcenaro, directeur de société, demeurant à Johannesburg, Afrique du Sud;
- e) Monsieur Juan Santos, directeur de société, demeurant à Vagny (France).

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour les opérations ne dépassant pas cinquante mille Deutsche Mark (50.000,- DEM), la signature individuelle d'un gérant est suffisante.

IV. Les associés marquent leur accord à ce que l'associé I.I.E., S.à r.l. apporte ses parts dans la société STONE HOLDING S.à r.l. à la société IEMOND, S.à r.l. et renoncent à leur droit de préemption.

Référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971

L'apport à la Société de cent pour cent (100 %) des parts de la société de droit italien REXGRANITI, S.r.l. se fait sous le régime de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme d'un million quatre cent mille francs (1.400.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Colussi, C. Cupisti, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1997, vol. 99S, fol. 39, case 1. – Reçu 1.237.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 1997.

F. Baden.

(24073/200/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

STONE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 58.296.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

F. Baden.

(24074/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LUXOCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 32.435.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 18, case 10 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(24025/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

MADIVA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.681.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 14, case 11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(24026/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

WINSTIMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 31.948.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 18, case 9 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(24093/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

WINSTIMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 31.948.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 18, case 9 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(24094/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

WINSTIMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 31.948.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 18, case 9 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(24095/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

WINSTIMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 31.948.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 18, case 9 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(24096/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

MAYBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.113.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 14, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(24027/010/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

MAYBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.113.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 20 août 1996 au siège social

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Serge Tabery de ses fonctions d'Administrateur. Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Serge Tabery pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée nomme Monsieur Martin A. Rutledge nouvel Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Serge Tabery, Administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

(24028/010/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997. Le Receveur (signé): J. Muller.

NEURONES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 52.117.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq juin.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEURONES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Rodange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.117, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 563 du 4 novembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 399 du 19 août 1996.

L'Assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Paul Hannequart, administrateur-délégué demeurant à B-4920 Harze,

qui désigne comme secrétaire, Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital à concurrence de seize millions de francs luxembourgeois (16.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de neuf millions de francs luxembourgeois (9.000.000,- LUF) à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), par l'émission de seize mille (16.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

2) Libération des actions nouvelles par l'incorporation au capital de bénéfices reportés à concurrence de seize millions de francs luxembourgeois (16.000.000,- LUF) et attribution gratuite des actions nouvelles aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de seize millions de francs luxembourgeois (16.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de neuf millions de francs luxembourgeois (9.000.000,- LUF) à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), sans apports nouveaux, par l'incorporation au capital d'une somme de seize millions de francs luxembourgeois (16.000.000,- LUF) prélevée sur les bénéfices reportés de la société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels bénéfices reportés par le bilan de la société arrêté au 31 décembre 1996, qui restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

En représentation de l'augmentation de capital, l'assemblée décide de créer seize mille (16.000) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions nouvelles sont attribuées entièrement libérées aux propriétaires des anciennes actions dans la proportion de leur participation actuelle dans la société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Hannequart, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1997, vol. 99S, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 1997.

F. Baden.

(24037/200/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

NEURONES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rodange.

R. C. Luxembourg B 52.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

F. Baden.

(24038/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LIFTLUX A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5551 Remich, 13, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 35.398.

Die Gesellschafterversammlung vom 8. Januar 1997 hat einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1. *Beschluß*

Der von der DEBELUX AUDIT als Aufsichtskommissar geprüfte Jahresabschluß der LIFTLUX A.G., Remich zum 30. Juni 1995 wird genehmigt.

2. *Beschluß*

Der Fehlbetrag des Rumpfgeschäftsjahres wird auf neue Rechnung vorgetragen.

3. *Beschluß*

Die Geschäfte der Gesellschaft werden ungeachtet der aufgelaufenen Verluste fortgeführt.

4. *Beschluß*

Dem Verwaltungsrat und dem Aufsichtskommissar wird für ihre bisherige Tätigkeit Entlastung erteilt.

5. *Beschluß*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Gerhard Altmeyer, Gerd Lübke und Wolfgang Fellingner werden bis zur jährlichen Generalversammlung in 1999 verlängert.

6. *Beschluß*

Zum Aufsichtskommissar (gegebenenfalls Abschlußprüfer) wird die Gesellschaft DEBELUX AUDIT gewählt. Das Mandat endet auf der jährlichen Generalversammlung in 1998.

Remich, den 8. Januar 1997.

LIFTLUX A.G.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1997, vol. 491, fol. 62, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24012/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

**PRI-CHALLENGE SWISS SMALL AND MID-CAP FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 43.275.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 492, fol. 20, case 2 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1997.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Visconti

T. Miles

Fondé de Pouvoir

Sous-Directeur

(24047/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

MILI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 45.612.

Le siège de la société MILI INVESTMENTS S.A., sis au 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 45.612 a été dénoncé avec effet au 3 décembre 1996 par son agent domiciliaire.

Messieurs Jean-Marc Faber, Alain Noullet et Jean-François Bouchoms ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société en date du 3 décembre 1996.

Monsieur Marc Muller a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société en date du 3 décembre 1996.

Pour publication et réquisition
PADDOCK S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24030/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

SCI OLINGER-LOGRILLO, Gesellschaft zivilrechtlicher Natur.
Gesellschaftssitz: L-1338 Luxemburg, 43, rue du Cimetière.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft zivilrechtlicher Natur SCI OLINGER-LOGRILLO, mit Sitz in L-1338 Luxemburg, 43, rue du Cimetière, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den in Bad-Mondorf residierenden Notar Frank Molitor, am 24. Januar 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 264 vom 30. Mai 1997 mit einem Kapital von einhunderttausend Luxemburger Franken (100.000,- LUF), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Die Versammlung setzt sich zusammen wie folgt:

- 1.- Herr Vincenzo Logrillo, Geschäftsführer, wohnhaft in L-2431 Luxemburg, 31, rue de Rochefort,
- 2.- Herr Hans Olinger, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54346 Mehring, 19A, im Ganggarten,
- 3.- Herr Günter Schlag, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54346 Mehring, Frankenstrasse 4.

Die Komparenten erklären, als einzige Gesellschafter der Gesellschaft zivilrechtlicher Natur SCI OLINGER-LOGRILLO zu handeln und ersuchen den amtierenden Notar, die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt die Abtretungen von jeweils sieben (7) Anteilen an besagter Gesellschaft, durch die genannten Herren Vincenzo Logrillo und Hans Olinger an Herrn Günter Schlag, vorgeannt, fest.

Die Gesellschafter die Herren Vincenzo Logrillo, Hans Olinger und Günter Schlag, hier anwesend und in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft zivilrechtlicher Natur SCI OLINGER-LOGRILLO erklären diese Übertragungen als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an die hiervor festgestellten Abtretungen wird Artikel 5 der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Le capital est fixé à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF), divisé en cent (100) parts de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1.- Monsieur Vincenzo Logrillo, susdit, quarante-trois parts sociales	43
2.- Monsieur Hans Olinger, susdit, quarante-trois parts sociales	43
3.- Monsieur Günter Schlag, susdit, quatorze parts sociales	14
Total: cent parts sociales	100»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zweiundzwanzigtausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. Logrillo, H. Olinger, G. Schlag, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juin 1997, vol. 500, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 2. Juli 1997.

J. Seckler.

(24054/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

SCI OLINGER-LOGRILLO, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 43, rue du Cimetière.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Junglinster, le 2 juillet 1997.

J. Seckler
 Le notaire

(24055/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

PAMIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 38.896.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 19, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour la société
 Signature
 Un administrateur

(24044/742/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

PAMIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 38.896.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 19, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour la société
 Signature
 Un administrateur

(24045/742/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

**QUINTESSANCE INTERNATIONAL S.A.,
 (anc. SIGA HOLDING S.A.) Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
 R. C. Luxembourg B 33.799.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SIGA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 33.799, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 413 du 9 novembre 1990.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Van Hees, Juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations éventuelles émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société en QUINTESSANCE INTERNATIONAL S.A. et adaptation afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Nomination statutaires.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination actuelle de la société en QUINTESENCE INTERNATIONAL S.A. et d'adapter en conséquence le premier paragraphe de l'article premier des statuts, lequel aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier paragraphe.** Il existe une société anonyme holding, sous la dénomination de QUINTESENCE INTERNATIONAL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de:

- 1) Monsieur Eddy Patteet, conseil fiscal, demeurant à Kapellen (Belgique);
 - 2) Monsieur Luc Van Loey, expert-comptable, demeurant à Stekene (Belgium);
 - 3) Madame Maria Van Ginderen, employée privée, demeurant à Kapellen (Belgique);
- comme administrateurs de la société.

L'assemblée leur donnent décharge entière et définitive pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs pour une période de six ans, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2003:

- 1) la société à responsabilité limitée F.V.L.P. MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg;
- 2) la société à responsabilité limitée F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg;
- 3) la société à responsabilité limitée F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de renommer comme commissaire aux comptes de la société, pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2003: la société anonyme FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an, qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, A. Thill, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1997, vol. 99S, fol. 72, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1997.

C. Hellinckx.

(24061/215/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

**QUINTESENCE INTERNATIONAL S.A.,
(anc. SIGA HOLDING S.A.) Société Anonyme Holding.**
Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 33.799.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 1997.

(24062/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

MULTIFONDS INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 46.545.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 20, case 2 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1997.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Visconti

T. Miles

Fondé de Pouvoir

Sous-Directeur

(24032/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

LES PARCS DU TROISIEME AGE - FONDATION RENTACO.

Siège social: L-8081 Bertrange, 3, am Bongert.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1996

Réf.	Actif	Exercice 96	Réf.	Passif	Exercice 96
20	Matériel et Mobilier	6.095.284	1	Capital propre	1.000.000
	Amortissement	4.876.228			
41	Débiteurs	6.174.874	106	Réserve	1.465.640
			13	Subside	6.095.284
				d'investissement	
				Amortissement	4.876.228
50	Comptes bancaires	20.269.127	40	Fournisseurs	10.877.371
51	Caisse	55.212	425	Personnel/Sécurité sociale	7.778.422
	Perte reportée	283.702		Solde subside 1995	4.515.964
				Bénéfice de l'exercice	1.145.518
		<u>28.001.971</u>			<u>28.001.971</u>

COMPTE D'EXPLOITATION 1996

Réf.	Débit	Exercice 96	Réf.	Crédit	Exercice 96
60	Consommation et fournitures	20.073.357	70	Séjour pensionnaires	78.434.281
61	Frais de personnel	135.667.092	719	Prestations accessoires	1.132.570
63	Frais pour immeubles et	11.325.349	720	Amortissement subside	1.219.057
	équipements				
64	Frais de gestion	1.800.392	80	Subside d'exploitation	90.236.000
68	Dépenses loisirs	1.404.918	74	Dons mortuaires	49.397
681	Dotation aux amortissements	1.219.057	741	Activités loisirs	1.021.583
			75	Loyer	90.000
	Bénéfice de l'exercice	<u>1.145.518</u>	77	Produits financiers	<u>452.795</u>
		<u>172.635.683</u>			<u>172.635.683</u>

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1997, vol. 493, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24099/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

NORTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bascharage, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 6.491.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1997, vol. 493, fol. 78, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Par mandat
L. H. Dupong

(24040/259/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

NORTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bascharage, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 6.491.

Suite aux décisions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 20 mai 1997 et du Conseil d'Administration le même jour après l'Assemblée Générale:

Le Conseil d'Administration de la société est composé comme suit:

1) Monsieur Pierre-André de Chalendar, Vice-président ABRASIVES OPERATIONS EUROPE, demeurant à Paris, France, Président du Conseil d'Administration;

2) Dr. Peter J. Bienert, directeur général, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué;

L'administrateur-délégué est chargé de la gestion des affaires journalières de la société et de la représentation de la société concernant cette gestion;

3) Monsieur Claude Deslandes, administrateur de société, demeurant à Conflans Sainte Honorine, France, administrateur;

4) Monsieur Lambert H. Dupong, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, administrateur;

5) Monsieur Paul Wolff, directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des membres du Conseil d'Administration prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2000.

Réviseur d'entreprises en exercice

La société anonyme PRICE WATERHOUSE, établie à L-1930 Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté.

Pouvoirs de signature

A partir du 20 mai 1997, les pouvoirs de signatures sont réglés comme suit:

A- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, n'importe lesquels;

B- Sauf les restrictions stipulées sub C.- l'Administrateur-délégué est autorisé à engager la société sous sa seule signature dans les limites de son mandat de gérer les affaires journalières.

L'administrateur-délégué est autorisé à subdéléguer les pouvoirs de signature pour les affaires journalières de la société à d'autres personnes dans les limites des procédures internes établies en date du 2 octobre 1994.

C- Tous documents concernant les opérations sur les comptes en banque de la société sans limitation des montants doivent être signés par deux signatures conjointes comme suit:

N'importe lesquels de:

- M. Pierre-André de Chalendar, Président du Conseil d'Administration
- M. Claude Deslandes, Administrateur
- Dr. Peter Bienert, Administrateur-délégué
- M. Reinier-Paul Neeteson, Administrateur
- M. Stéphane Belik
- M. Pierre Mersch
- Mme Geneviève Michel
- M. Kurt Brach
- M. Finbarr T. O'Mahony
- M. Bruno Gard

sont autorisés à signer par deux signatures conjointes.

Luxembourg, le 20 juin 1997.

Pour le Conseil d'Administration
Par mandat
L. H. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1997, vol. 493, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24041/259/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

SOCIETE DE TRAITEMENT INFORMATIQUE DU LUXEMBOURG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 33.272.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 18, case 10 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(24070/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

SOCIETE DE TRAITEMENT INFORMATIQUE DU LUXEMBOURG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 33.272.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 18, case 10 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(24071/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

MSD IRELAND (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.365.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1997, vol. 493, fol. 87, case 12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(24031/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

TICEM INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, Domaine Schlassgoart.

Entre les soussignés:

- 1.- Monsieur Daniel Dahan, employé privé, demeurant à F-57640 Vigy, 10, rue des Vignes;
- 2.- Monsieur Achille Rossini, administrateur de sociétés, demeurant à F-54190 Villerupt, 28, rue Alfred Mézières;
- 3.- Monsieur James Mairel, employé privé, demeurant à F-57865 Amanvillers, 19, allée de la Sapinière; et
- 4.- Monsieur Jean-Claude Brauer, directeur commercial, demeurant à F-54190 Villerupt, 4, rue St. Just.

Lesquels déclarent être propriétaires, Monsieur Daniel Dahan, prèdit, de vingt-cinq parts sociales (25), Monsieur Achille Rossini, prèdit, de vingt-cinq parts sociales (25), Monsieur James Mairel, prèdit, de vingt-cinq parts sociales (25), et Monsieur Jean-Claude Brauer, prèdit, de vingt-cinq parts sociales (25) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de TICEM INDUSTRIES, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette (PROFIL/ARBED Esch/Schiffange) Domaine Schlassgoart, Bâtiment ,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 avril 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 avril 1997, vol. 832, fol. 39, case 10, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur James Mairel, prèdit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à:

- 1.- Monsieur Daniel Dahan, prèdit, ici présent, ce acceptant, huit parts sociales (8) sur les vingt-cinq parts sociales (25), lui appartenant dans la prèdite société;
- 2.- Monsieur Achille Rossini, prèdit, ici présent, ce acceptant, neuf parts sociales (9) sur les vingt-cinq parts sociales (25), lui appartenant dans la prèdite société; et à
- 3.- Monsieur Jean-Claude Brauer, prèdit, ici présent, ce acceptant, huit parts sociales (8) sur les vingt-cinq parts sociales (25), lui appartenant dans la prèdite société.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Les cessionnaires, prènommés, sont propriétaires à compter d'aujourd'hui des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré aux cessionnaires, prènommés, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observation

Il est observé que la présente cession de parts est faite avec le consentement de la majorité des associés et entre associés.

Pour les besoins de l'enregistrement, les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), en vertu de l'acte ci-avant cité, en date du 9 avril 1997.

Par suite de la prèdite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1.- Monsieur Daniel Dahan, prèdit, trente-trois parts sociales	33 parts
2.- Monsieur Achille Rossini, prèdit, trent-quatre parts sociales	34 parts
4.- et Monsieur Jean-Claude Brauer, prèdit, trente-trois parts sociales	33 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, en six originaux, le quatre juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 1997, vol. 306, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(24080/720/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

SERVIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.397.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 15, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(24058/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

SERVIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 495, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 50.397.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège de la société a été transféré à L-1941 Luxembourg, 495, route de Longwy.

Certifié conforme

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 15, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24059/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

**CEVET S.A., Société Anonyme,
(anc. RESECOM S.A.).**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 33, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 25.848.

Les bilans au

- 31 décembre 1988, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 11, case 5 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.
- 31 décembre 1989, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 11, case 5 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.
- 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 11, case 5 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.
- 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 11, case 6 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.
- 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 11, case 6 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.
- 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 11, case 6 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 1997.

(24050/296/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

H.T.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le premier juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) KREDIETRUST, Société Anonyme ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 juin 1997;
- 2) FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 juin 1997.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de H.T.M. HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent mille francs français (300.000,- FRF), représenté par mille (1.000) actions de trois cents francs français (300,- FRF) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de neuf cent mille francs français (900.000,- FRF) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille francs français (300.000,- FRF) à un million deux cent mille francs français (1.200.000,- FRF), le cas échéant par l'émission de trois mille (3.000) actions de trois cents francs français (300,- FRF) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou, dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) Toutes liquidités en caisse ou en compte, y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires);
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société, y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'aient pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant soit payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tous emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui seront cotés ou traités sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédant à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le Conseil d'Administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui, à ses yeux, reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tous investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne seront pas cotés ou traités à une Bourse, mais traités à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le Conseil d'Administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le Conseil d'Administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tous autres investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le Conseil d'Administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées, dans la mesure où elles sont applicables, que le Conseil d'Administration considère appropriées de temps en temps; et

vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues à payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

f) toutes les autres dettes de la société, quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le Conseil d'Administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou une autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus, moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui, en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'appliquent leurs souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. - Assemblée générale et répartitions des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à neuf heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV. - Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. - Disposition générale

Art. 16. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital social comme suit:

1) KREDIETRUST, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2) FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., une action	1
Total: mille actions	<u>1.000</u>

Les mille (1.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille francs français (300.000,- FRF) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (85.000,- LUF).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million huit cent quarante-deux mille francs luxembourgeois (1.842.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée au 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Madame Yolande Johans, employée privée, demeurant à Helmsange;

b) Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, demeurant à Mersch;

c) Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

4) Est nommée commissaire:

– FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

5) Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an deux mille deux.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-E. Lebas, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 99S, fol. 95, case 12. – Reçu 18.360 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

F. Baden.

(24108/200/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 1997.

ELECTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société luxembourgeoise dénommée IMI BANK (LUX) S.A., ayant son siège social à 1930 Luxembourg, avenue de la Liberté n° 8,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B et le numéro 11.931,

ici-représentée par Monsieur Dario Di Mura, employé de banque, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 5 juin 1997 donnée à Luxembourg;

2. Monsieur Jean-Pol Schumacker, employé privé, demeurant à B-6747 Meix-le-Tige-Saint-Léger, 3, Champ des Ronces.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ELECTA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliations contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège, le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil en entreprises ainsi que le conseil en matière informatique et multimédia.

En outre, la société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoise ou étrangères, ainsi que la gestion et le contrôle de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêt, avance ou garantie.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quatre millions de liras italiennes (ITL 64.000.000,-), représenté par six cent quarante (640) actions chacune d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) entièrement libérées.

Le capital autorisé de la société est fixé à un milliard de liras italiennes (ITL 1.000.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 juin 2002, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Plus spécialement, le conseil d'administration est autorisé à limiter et même à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires lors de la réalisation d'augmentations du capital social dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant pas dépasser six ans et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, avec l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminés par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le deuxième mercredi du mois d'avril à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs.

Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales, des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1998.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 14 avril 1999 à 15.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1) IMI BANK (LUX) S.A., préqualifiée, six cent trente-neuf actions	639
2) Monsieur Jean-Pol Schumacker, préqualifié, une action	1
Total: six cent quarante actions	640

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-quatre millions de liras italiennes (ITL 64.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 1.347.368,- LUF.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 70.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean-Pol Schumacker, employé privé, demeurant à B-6747 Meix-le-Tige (Saint-Léger), Champ des Ronces, 3, Président;

b) Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant à B-6762 Saint-Mard (Virton), rue Saint Martin, 6, Administrateur;

c) Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren, Administrateur.

3. Madame Anna Bencini, employée privée, demeurant à L-1466 Luxembourg, rue Engling n° 8, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

4. Le siège de la société est établi au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

5. La durée du mandat des administrateurs a été fixée à un an se terminant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 1999.

6. La durée du mandat du commissaire a été fixée à un an se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1999.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Di Mura, J.-P. Schumacker, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 99S, fol. 50, case 1. – Reçu 13.504 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 1997.

J. Delvaux.

(24103/208/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 1997.

AB-LUX TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue J. Engling.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- K.M. LOGISTIK INC., ayant son siège social à Delaware (Etats-Unis),

ci-après représentée par Madame Madeleine Kühl, comptable, demeurant à Luxembourg;

2.- EUROPEAN PRINTING SERVICES INC., ayant son siège social à Delaware (Etats-Unis),

ci-après représentée par Madame Madeleine Kühl, comptable, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de AB-LUX TECHNOLOGY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet:

- d'agir en tant que négociateur en toutes transactions de biens meubles et immeubles;

- d'agir en tant qu'intermédiaire dans le commerce de tous les produits, au sens le plus large;

- d'importer et d'exporter, d'acheter et de vendre, de louer ou de donner en location tous les biens et droits meubles et immeubles, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers;

- de développer, d'acheter ou de vendre, de prendre des licences ou d'allouer des octrois, le savoir-faire, les marques (déposées) et tous les actifs immatériels apparentés et tout ce qui s'y rapporte directement ou indirectement, tout cela aussi bien pour son propre compte que pour le compte de tiers, au Luxembourg et/ou à l'étranger, seule ou en collaboration avec des tiers, ou en tant qu'intermédiaire. La société peut effectuer toutes les transactions qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de son but. Elle peut exercer la fonction de mandataire, d'administrateur ou de liquidateur d'autres sociétés. La société peut agir en tant que fondée de pouvoir de tiers. En général, la société pourra effectuer toutes les transactions commerciales, industrielles et financières, tant en affaires mobilières qu'immobilières, ayant un lien direct ou indirect avec son objet, qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou à l'étendre et qui sont nécessaires, utiles ou même favorisant cet effet.

La société peut, en outre, avoir des intérêts, soit par participation, mise de fonds ou de toute autre façon, dans toutes les sociétés, entreprises, associations ou groupements professionnels, existants ou à fonder, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, qui visent un objet conforme, complémentaire ou analogue, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- Frs), divisé en cent vingt-cinq (125) actions de dix mille francs (10.000,- Frs) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

K.M. LOGISTIK INC., prénommée, soixante-trois actions	63
EUROPEAN PRINTING SERVICES, prénommée, soixante-deux actions	62
Total:	125

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- Frs) est à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 50.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jan De Vuyst, employé privé, demeurant à B-Gent,
 - b) Monsieur Willy De Vuyst, employé privé, demeurant à B-Zingem,
 - c) Madame Marie Schamp, employée privée, demeurant à B-Zingem.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire: Madame Madeleine Kühl, comptable, demeurant à L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.
- 4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1998.
- 5) Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration, tous ici présents ou représentés, nomment:

Monsieur Jan De Vuyst, employé privé, demeurant à B-Gent à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Kühl, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 1997, vol. 500, fol. 77, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 1997.

J. Seckler.

(24100/231/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 1997.

ZATTO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 18.870.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 1997, BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., a été nommée commissaire aux comptes de la société et réviseur indépendant du groupe pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour ZATTO GROUP S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24098/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 38.718.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 mars 1997, le mandat des administrateurs, MM. François Steil, André Hochweiler, André Poorters, Claude Schon et Frank Wagener, a été renouvelé pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000 et celui du commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG a été renouvelé pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE
DE LEASING BIL-LEASE
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24067/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

NATIONAL INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 40.479.

Constituée par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1992, acte publié au Mémorial C, n° 308 du 7 juillet 1992, modifiée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, n° 136 du 27 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire maintenant de résidence à Hesperange, en date du 27 juin 1995, acte publié au Mémorial C, n° 496 du 30 septembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 août 1995, acte publié au Mémorial C, n° 561 du 3 novembre 1995, modifiée par-devant le même notaire le 4 février 1997 et le 24 avril 1997, actes en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NATIONAL INVESTORS GROUP S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(24036/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 20.477.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1997, vol. 493, fol. 7, case 11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(24066/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

MULTIPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

Monsieur J.P. Sirugue donne sa démission du poste d'Administrateur qu'il occupe au sein de la société et ce à compter de la réception de la présente.

Châtenay, le 27 juin 1997.

J.P. Sirugue.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24033/318/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

OOGMERK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 37.898.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 493, fol. 101, case 12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Signature.

(24042/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 15.057.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 3 mars 1997

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

REPARTITION DES RESULTATS

Résultat reporté	BEF	2.164.147
Résultat de l'exercice	BEF	470.682.372
Total à distribuer	BEF	472.846.519
Transfert aux autres réserves	BEF	470.000.000
Report à nouveau	BEF	2.846.519

- Décharge est accordée à tous les membres du Conseil d'Administration en fonction durant l'année 1996 et au réviseur d'entreprises pour l'exécution de son mandat pour l'exercice 1996.

- Acceptation de la démission de Monsieur Anders Hedenström en tant que vice-président et de Monsieur Fleming Carlborg en tant qu'administrateur.

- Augmentation du nombre des administrateurs de cinq à six.

- Nomination du Conseil d'Administration suivant:

M. Hugo af Petersens, Président;

M. Per Anders Fasth, Vice-Président;

M. Martin Gärtner, Administrateur;

M. Anders Klein, Administrateur;

M. Einar Thodal-Ness, Administrateur;

M. Tore Samuelsson, Administrateur-Délégué;

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire en 1998.

Luxembourg, le 12 mars 1997.

S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A.

A. Economides R. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24056/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

PROMOTION TOURISTIQUE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 48.912.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

Signature

(24048/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

PATRIMOINE INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 43.209.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 20, case 2 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1997.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Visconti

Fondé de Pouvoir

T. Miles

Sous-Directeur

(24046/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.